



**Restauration hydromorphologique des bassins
l'Eau Morte et du ruisseau de Montmin à l'amont
des secteurs vulnérables de Sollier-La Reisse-
Verthier :**

**La recherche de solutions de gestion des risques
d'inondations co construites avec les habitants**

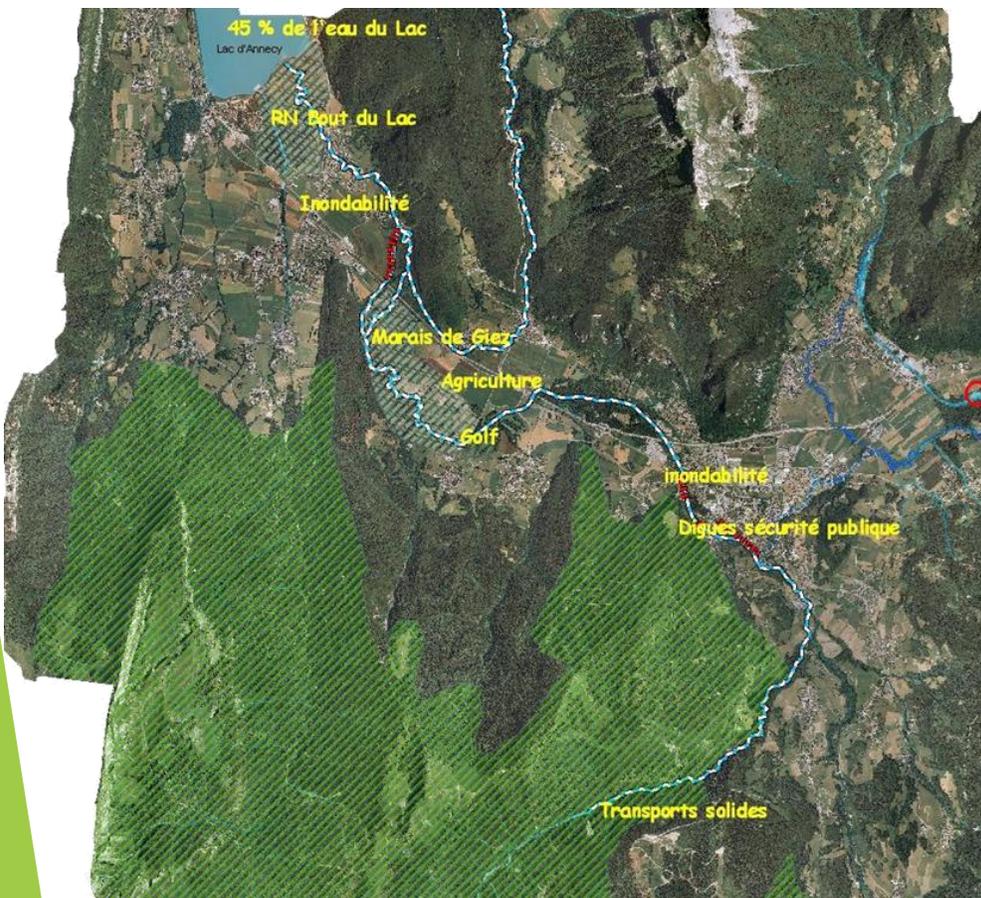
Olivier Pellissier Responsable du service environnement

Le territoire :

- ▶ Communauté de 7 Communes
15600 Habitants / Semi rural
- ▶ Compétence « gestion de rivières »
depuis sa création / GEMAPI le
17/12/2015
- ▶ 2 Bassins versants / 120 km de
rivières - 65 % de l'alimentation en
eau du Lac d'Annecy
- ▶ 44 % du territoire classé au titre de
Natura 2000,



Le territoire et les enjeux :



Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy

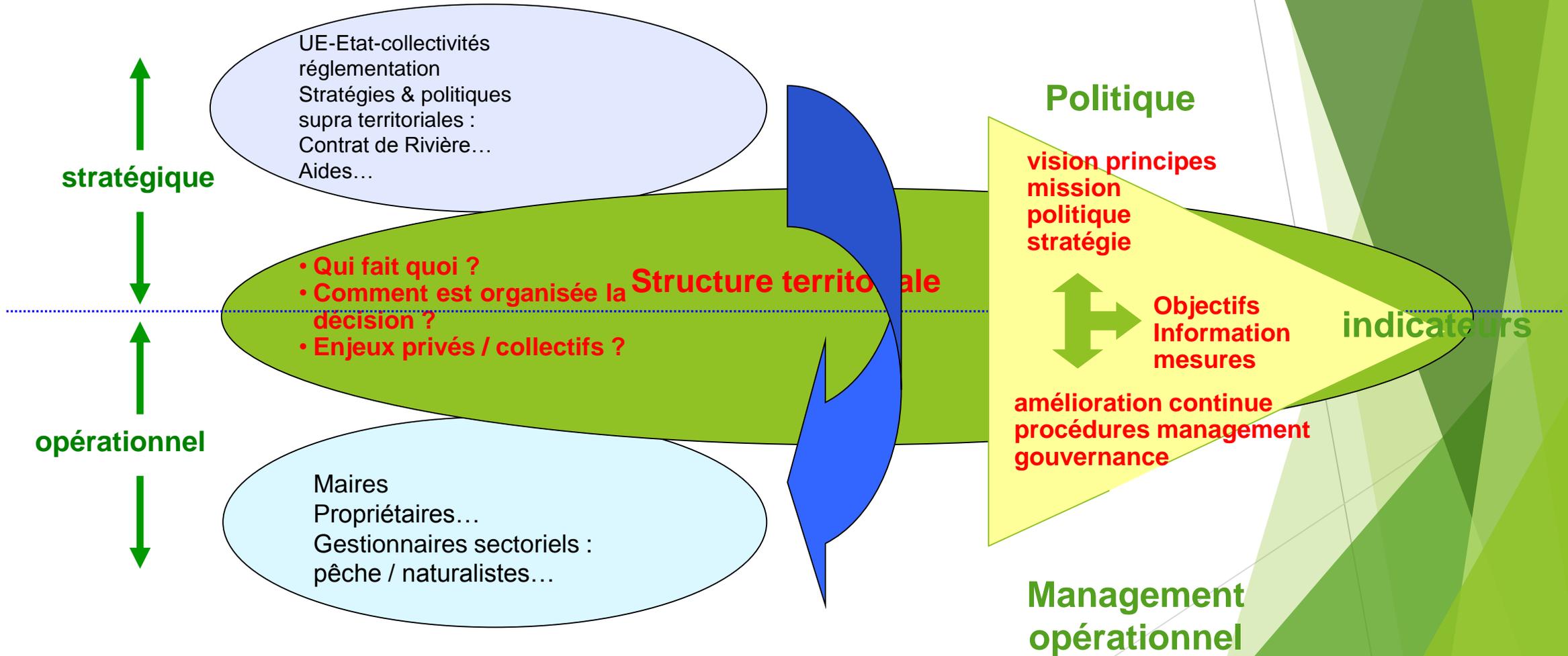
- ▶ L'eau du Lac d'Annecy,
- ▶ Territoire à Risques importants d'inondation (TRI d'Annecy)
- ▶ Discontinuités sédimentaires / Rivière déséquilibrée,
- ▶ Patrimoine naturel important (RN Bout du Lac, Marais de Giez, Natura 2000)

Dès 2005 : Un choix politique clair :

1. Positionner les élus de la Communauté de Communes au centre des décisions (Statuts et règlement de rivière)
2. rechercher des solutions aux problèmes de risques tout en préservant (ou améliorant) les milieux naturels.
3. conduire un projet avec la participation des parties concernées (« supra et infra territorial) « sans substitution »
4. Construire un projet global qui apporte des solutions à une succession de visions individuelles et sectorielles,
5. S'inscrire dans l'avenir en impliquant les riverains : processus de **dialogue territorial** engagé

Un positionnement statutaire original

- ▼ Les élus de la communauté de communes..médiateur entre



Traduction statutaire : Les élus de la CCSLA au centre du dispositif

► Les statuts cadrent :

- Garantir le bon écoulement des eaux dans l'objectif prioritaire de sécurité des personnes et des biens, dans le respect des équilibres nécessaires au fonctionnement des milieux naturels associés aux cours d'eaux.
- Définir, coordonner ou gérer les enjeux liés aux rivières ou tronçons de rivières en relation avec les partenaires que sont : les propriétaires, les acteurs sectoriels, les collectivités locales, l'Etat et les usagers sans substitution aux obligations des différentes parties.
- Coordonner, réaliser ou faire réaliser les études nécessaires.
- Recenser puis mettre en œuvre - préconiser les solutions permettant la gestion et l'entretien des ouvrages dont le maintien ou la création est nécessaire pour la sécurité publique, l'équilibre physique ou naturel de la rivière.
- Favoriser et coordonner les solutions qui permettent aux propriétaires de satisfaire à leurs obligations de réaliser l'entretien des berges et du lit.
- Contrôler la cohérence des travaux réalisés.
- Un règlement prévoit les modalités pratiques de mise en œuvre des principes de gestion.



- Le règlement de gestion des rivières met en application
- Et implique trois acteurs : La communauté de Commune - le Maire - le riverain,

Très tôt la question : comment rétablir la place du riverain (« acteur absent ») dans les processus de décision.

Le programme de restauration fonctionnelle du St Ruph - Glière - Eau-Morte

Recréer les conditions d'inondabilité favorables à la biodiversité (...et à la sécurité en aval) :

- Reconnecter le marais = rétablir un fonctionnement hydraulique favorable (inondation marais et eau morte – truite du Lac)
- Etanchéifier le seuil de dérivation
- Rectifier le « taraz » des planches
- Améliorer l'écoulement à l'entrée du Marais

2016

**Favoriser le transit physique et biologique =
restauration des continuités écologiques**

- Améliorer les conditions de sécurité : abaissement du lit (70 cm environ)
- Reconstruire les seuils du boulo-drome, de Lachat, de Favergettes, du Pont d'Englannaz et des Boucheroz
- Effacer le seuil du Baroni par remobilisation de l'espace fonctionnel en amont
- Echelles de niveau
- Etudes des ouvrages (classement au titre de la sécurité ?)

2017

Retrouver le fonctionnement alluvial de la plaine de Mercier :

- Elargissement et stabilisation du lit
- Reconnexion latérale des milieux
- Renaturation et gestion des dépôts
- Gestion des apports vers l'aval
- Régulation hydraulique

2015

Maitriser les apports exceptionnels en matériaux :

- Création d'une piste d'accès
- Réhabiliter le fonctionnement du « barrage des Roux »

2019-2020

La crue du 1^{er} mai 2015 : Du dialogue à la co construction des solutions

- ▶ 20 habitations inondées :
- ▶ Des propriétaires veulent engager des travaux de protection individuel.
- ▶ Les assurances font pression sur les propriétaires (inondations à récurrences croissantes)
- ▶ Chacun a sa vision sur l'origine de la situation.
- ▶ Etude hydromorphologique en cours - cadre élaboration futur contrat de bassin « Fier et Lac d'Annecy.
- ▶ Restauration fonctionnelle de la rivière engagé en amont du secteur impacté.

Actions post crue :
(délibération CCSLA)

1. Stabilisation de la situation (Police du Maire) : ne pas engager d'action hâtives et préjudiciables :
2. Engagement d'un processus de dialogue territorial :



Le processus de dialogue (1) :

Des entretiens individuels

- ▶ Des entretiens individuels :
 - ▶ Invitation individuelle
 - ▶ Lieu neutre
 - ▶ Accès libre
 - ▶ Grille d'entretien présentée (cf. ci contre)
 - ▶ Auditeur neutre



Synthèse et formulation des questionnements

1/ Des rencontres individuelles :

Je vous propose de venir nous rencontrer au cours des deux permanences tenues aux dates et lieux indiqués dans le tableau ci-après.

Ce sera l'occasion de vous écouter et recueillir vos attentes, besoins et suggestions au travers de trois questions :

- Quelle est ma perception de la situation ?
- Selon moi quelle en est l'origine ?
- Selon moi quelles pourraient être la (les) solution(s)

Vous pourrez bien sûr apporter tout document utile à notre compréhension du sujet.

Date	heures	Lieu	Permanences tenues par :
Jeudi 2 Juillet 2015	10 h à 12 H 13h30 à 17 h	Maison des associations (bureau du rez-de-chaussée 1 ^{ère} porte à droite en entrant dans le bâtiment)	Elodie Marini Alyssa Villainne (CC Pays de Faverges)
Mardi 21 Juillet 2015	14 h à 19 h		Elodie Marini Julie Aniel (Contrat de bassin fier et Lac d'Annecy)

Le processus de dialogue (2) : Une réunion de synthèse.

La Réunion de synthèse :

- ▶ Réunion conduite par un médiateur
- ▶ Présence d'experts (Police de l'eau, bureau d'étude,, techniciens CCSLA)
- ▶ Présence des élus : Communauté de Communes, Maire, représentants du Contrat de Bassin...

Le déroulé :

- ▶ Introduction présentation
- ▶ Phase d'information et d'échanges :
 - ▶ Retour sur les inondations
 - ▶ Echanges et validation de la synthèse des entretiens
 - ▶ Apport d'experts (BE ayant réalisé l'étude hydromorphologique)
 - ▶ Informations techniques et réglementaires
- ▶ Co construction de la feuille de route

2/ Une réunion de synthèse :

Cette réunion, en cours de programmation pour la **fin du mois de septembre**, se tiendra en présence des différents partenaires avec l'apport de l'expertise du cabinet BURGEAP.

Il s'agira alors de synthétiser les éléments que vous nous aurez transmis lors des entretiens, y apporter des réponses lorsque cela sera possible et tirer les enseignement de la situation vécue. L'objectif final consistant à élaborer un plan d'actions tant collectives qu'individuelles mais surtout cohérentes.

Comptant sur votre participation constructive à cette démarche nécessaire à l'élaboration de solutions partagées,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Michèle LUTZ



Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy



Dispositif conçu avec l'appui expert de Monsieur Philippe Barret - consultant réseau « Geyser » par la Fondation de France dans le cadre du soutien au projet

« Gérons ensemble notre environnement »



Le processus de dialogue (3) :

La feuille de route validée:

1. Diagnostiquer la vulnérabilité des habitations
2. Expertiser le phénomène de crue : comprendre la genèse des aléas, identifier les facteurs explicatifs et les niveaux d'interventions,
3. Elaborer un schéma d'aménagement à moyen et long terme



1. Action 1 prioritaire : portage CCSLA sous convention avec les propriétaires;
2. Complétude du modèle existant pour couvrir la zone inondée et diagnostic terrain participatif (Collectivités - BE - riverains-police de l'eau)
3. Moyen terme : Intégration dans une fiche action du futur contrat de bassin Fier et Lac d'Annecy.

Le processus de dialogue (4) : Bilan intermédiaire

A ce stade, la démarche engagée a permis

- D'ouvrir le dialogue sur le thème du risque d'inondation en partageant le vécu et en échangeant les informations sur les mécanismes générant les crues et / ou en accentuant les effets, (« partage de culture »)
- de mobiliser et requérir la participation constructive et durable des habitants des secteurs impactés dans la mise en œuvre de solutions concertées,
- de diminuer les appréhension « psychologiques » des inondations (« vivre avec et non contre »)
- une meilleure compréhension des phénomènes, et de la capacité d'agir par la mise en œuvre d'une stratégie d'actions concertées et complémentaires à trois niveaux :
 - Individuel : échelle du propriétaire logement / bâtiment / parcelle.
 - Local : échelle du quartier (« parcours de moindre dommage
 - Collectif : amont et aval de chaque secteur.

La crue du 1^{er} janvier 2018: Accélération du processus

- ▶ Quelques habitations inondées.
- ▶ Des propriétaires actifs.
- ▶ Des propriétaires encore passifs.
- ▶ La validation du rôle positif des travaux engagés en amont (restauration fonctionnelle)
- ▶ La volonté d'agir vite.
- ▶ Un climat de relative confiance entre les parties prenantes.

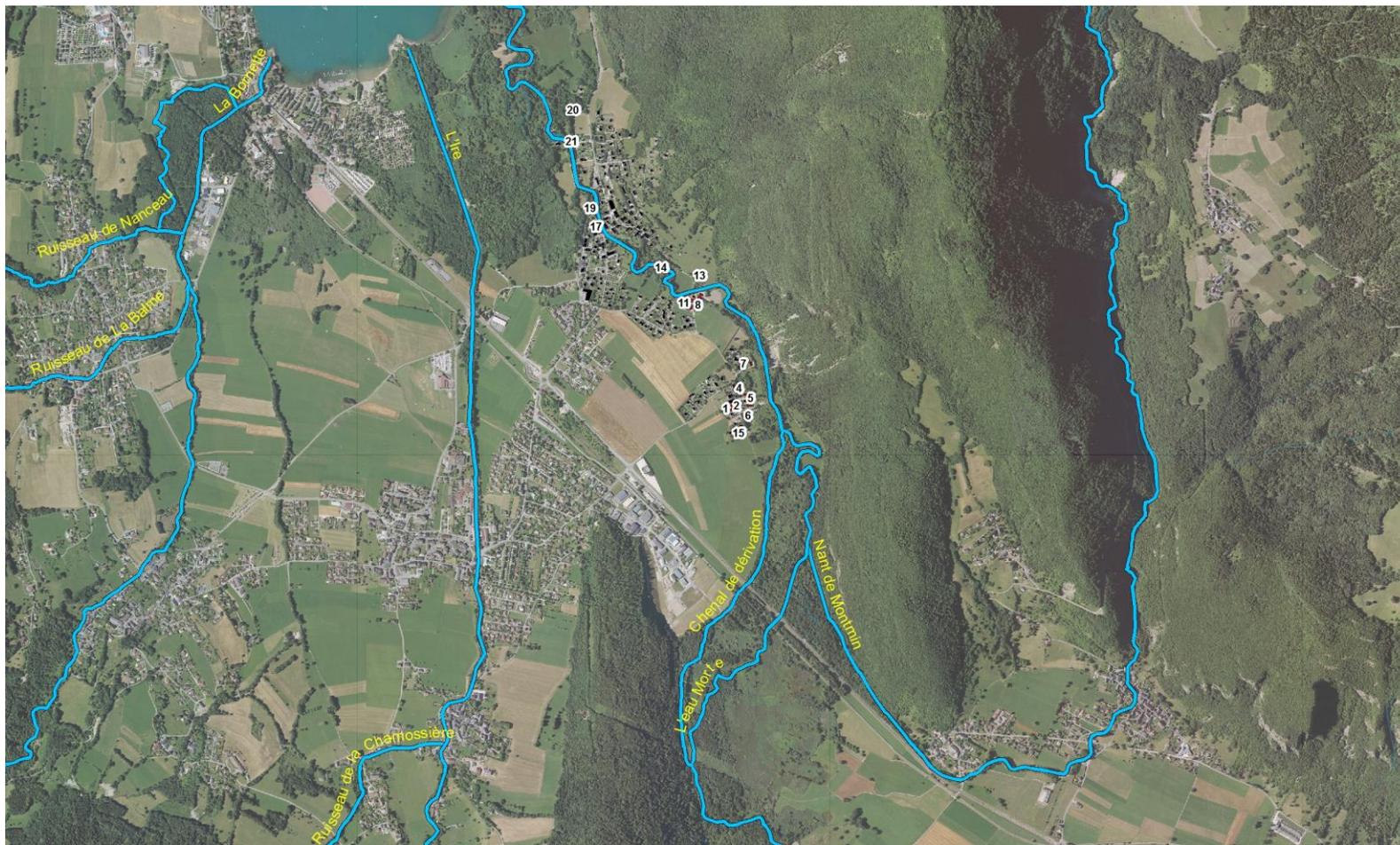


- Un groupe de travail constitué d'habitants impactés.
- Le modèle de fonctionnement achevé
- Un relevé participatif des obstacles à l'écoulement.
- La crue de 2018 reconstituée et **validée par les habitants.**

Aout 2018 :

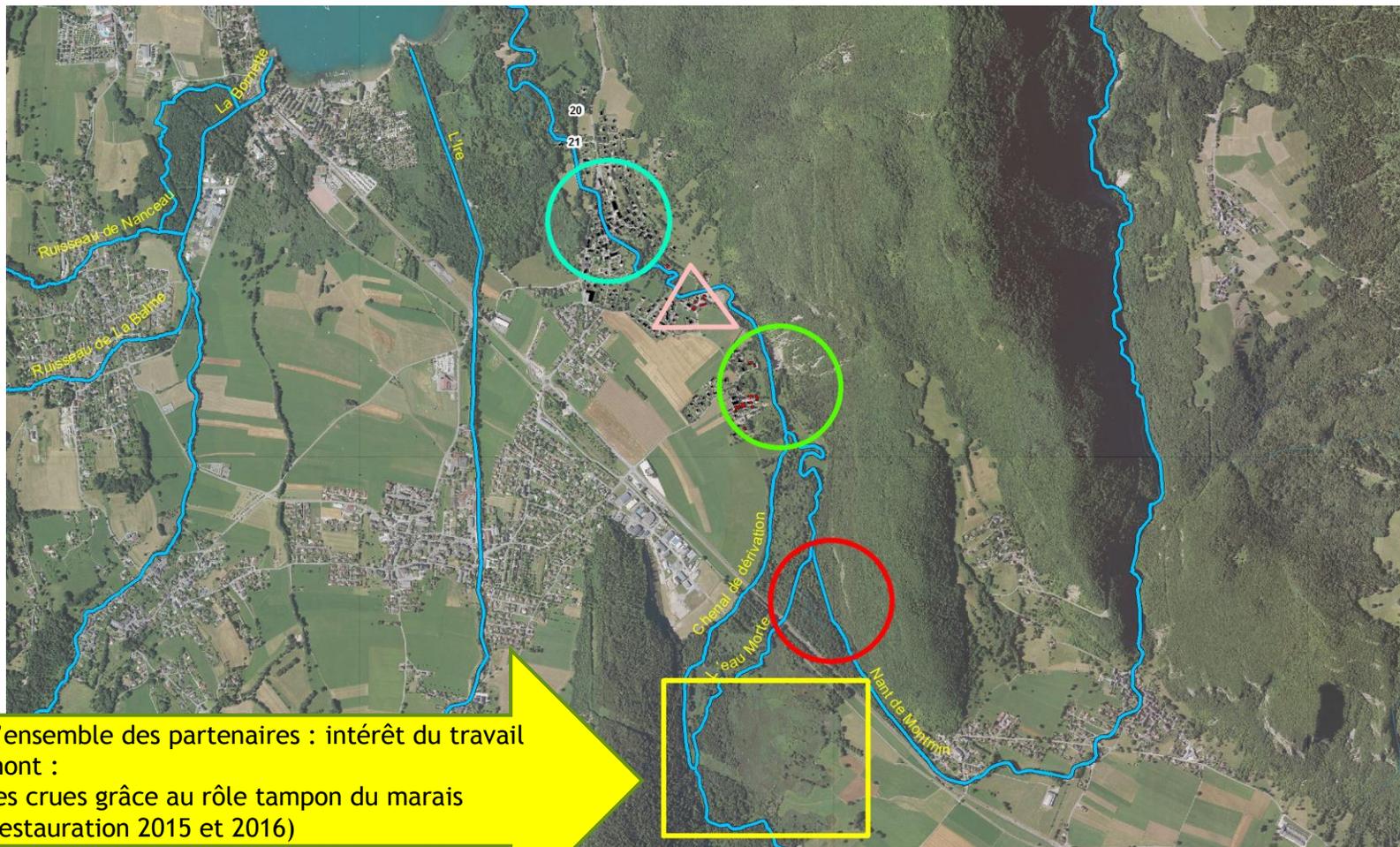
- La crue de 2018 sans obstacles...et la recherche des solutions complémentaires.

Scénario en construction :



Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy

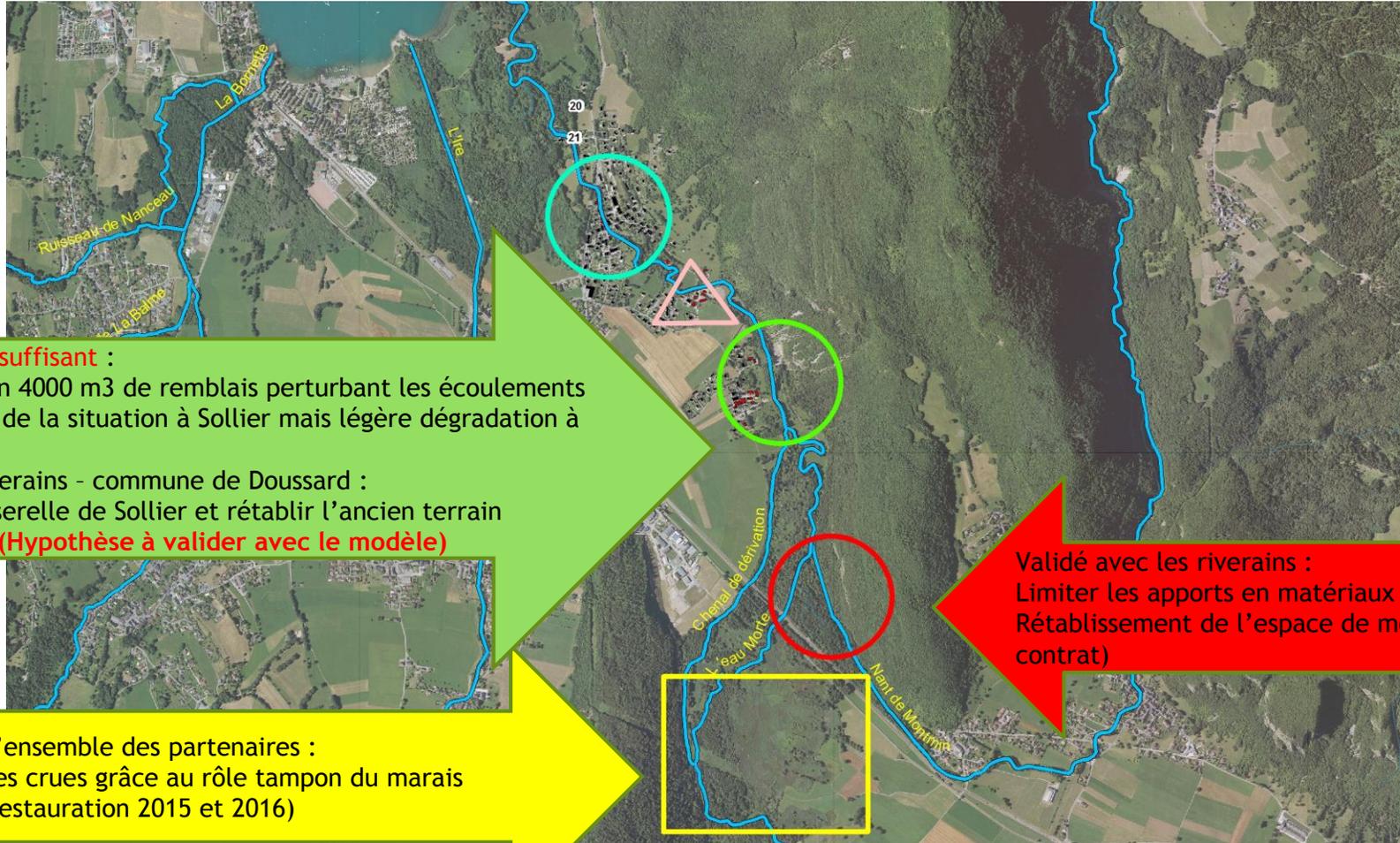
Scénario en construction :



Acquis part l'ensemble des partenaires : intérêt du travail réalisé en amont : Déphasage des crues grâce au rôle tampon du marais (travaux de restauration 2015 et 2016)

Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy

Scénario en construction :



Urgent **mais insuffisant** :

Enlever environ 4000 m³ de remblais perturbant les écoulements : amélioration de la situation à Sollier mais légère dégradation à La Reisse)

Proposition riverains - commune de Doussard :

Enlever la passerelle de Sollier et rétablir l'ancien terrain naturel en RD (**Hypothèse à valider avec le modèle**)

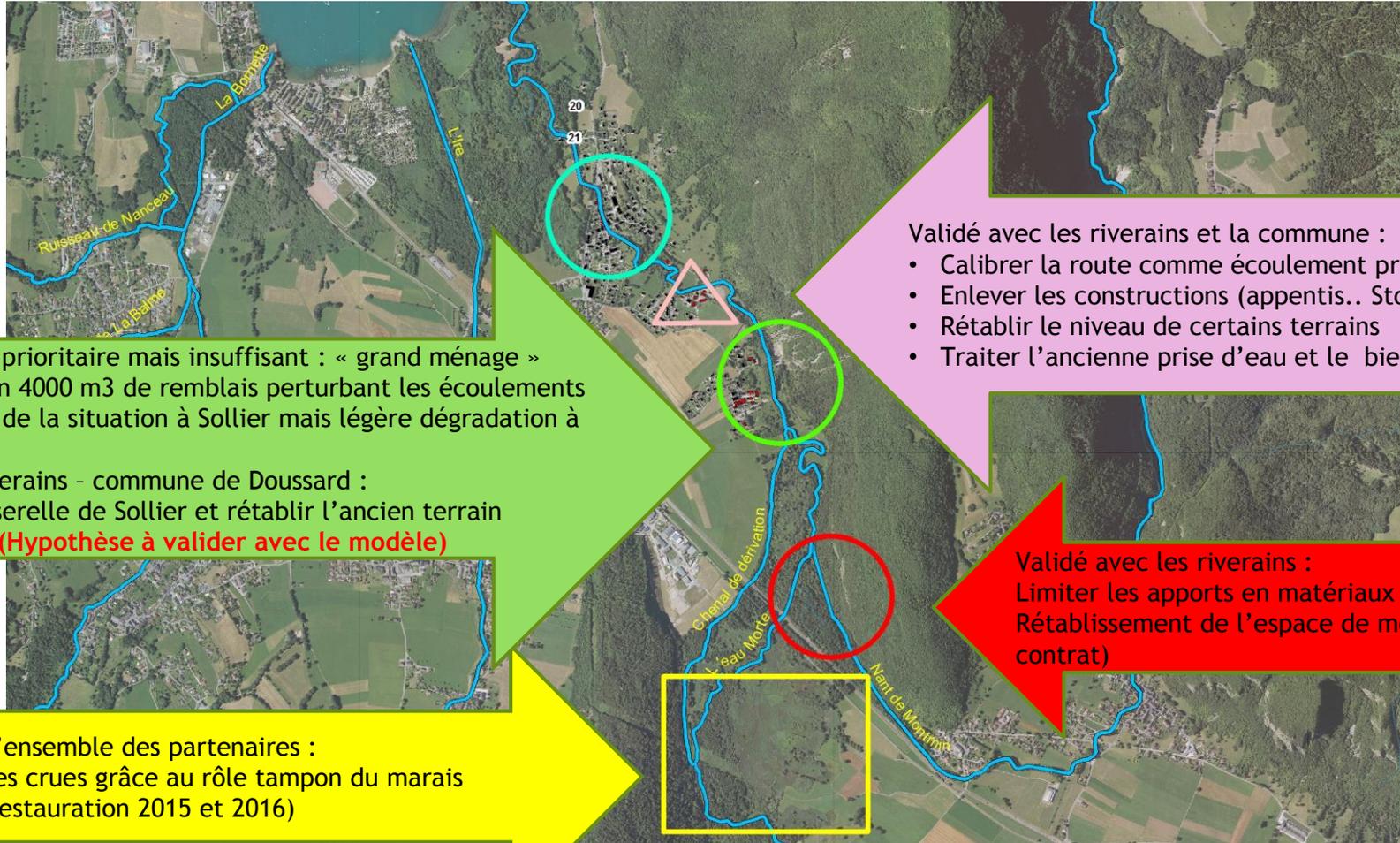
Acquis part l'ensemble des partenaires :

Déphasage des crues grâce au rôle tampon du marais (travaux de restauration 2015 et 2016)

Validé avec les riverains :

Limiter les apports en matériaux dans l'eau Morte :
Rétablissement de l'espace de mobilité du nant de Montmin (Fiche action contrat)

Scénario en construction :



Validé comme prioritaire mais insuffisant : « grand ménage »
Enlever environ 4000 m³ de remblais perturbant les écoulements : amélioration de la situation à Sollier mais légère dégradation à La Reisse)
Proposition riverains - commune de Doussard :
Enlever la passerelle de Sollier et rétablir l'ancien terrain naturel en RD (**Hypothèse à valider avec le modèle**)

Validé avec les riverains et la commune :

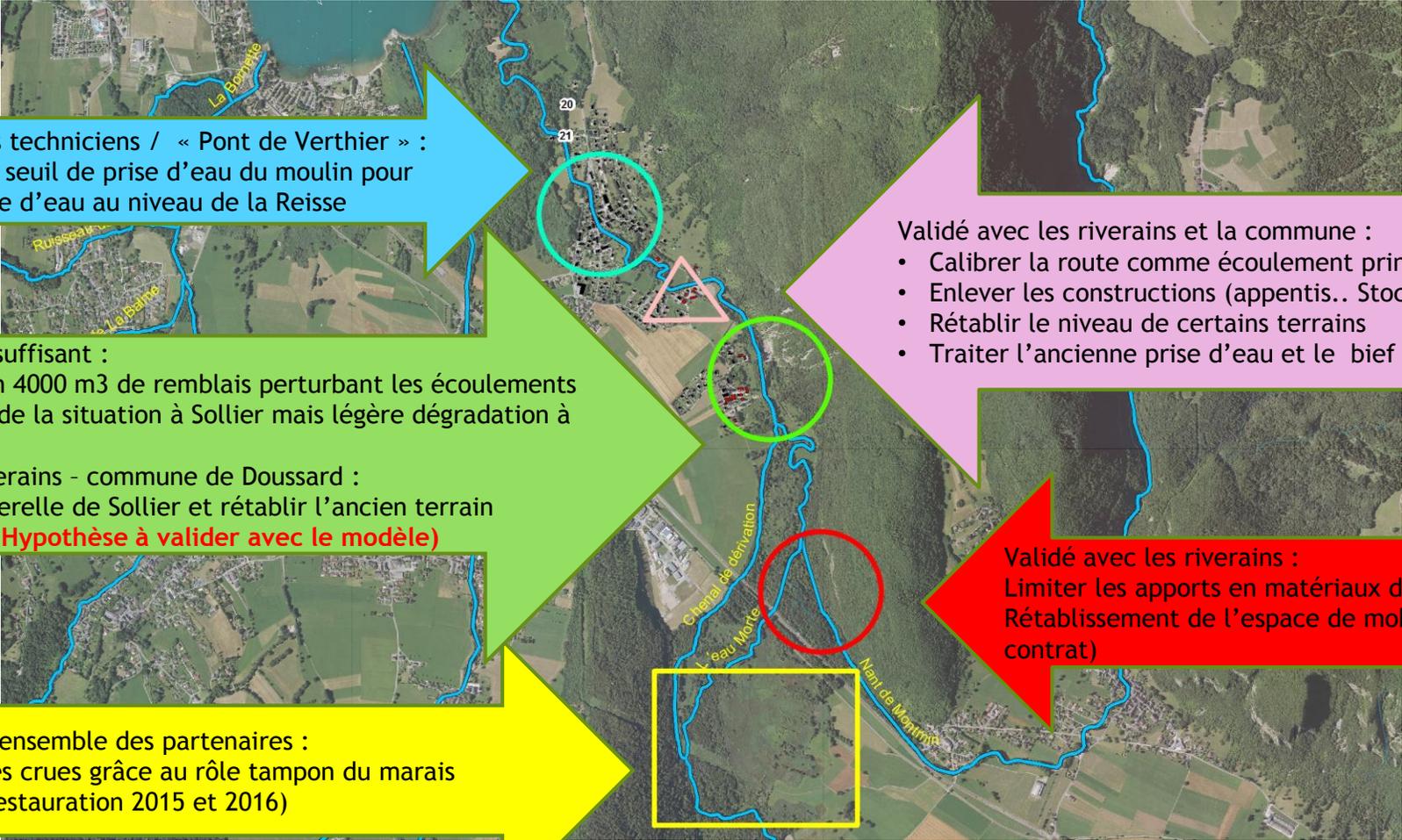
- Calibrer la route comme écoulement principal, mobiliser les espaces inter-habitations
- Enlever les constructions (appentis.. Stockage...) en RD et remblais (contentieux)
- Rétablir le niveau de certains terrains
- Traiter l'ancienne prise d'eau et le bief du moulin,

Validé avec les riverains :

Limiter les apports en matériaux dans l'eau Morte :
Rétablissement de l'espace de mobilité du nant de Montmin (Fiche action contrat)

Acquis part l'ensemble des partenaires :
Déphasage des crues grâce au rôle tampon du marais (travaux de restauration 2015 et 2016)

Scénario en construction :



Proposition des techniciens / « Pont de Verthier » : reconfigurer le seuil de prise d'eau du moulin pour abaisser la ligne d'eau au niveau de la Reisse

Urgent mais insuffisant : Enlever environ 4000 m³ de remblais perturbant les écoulements : amélioration de la situation à Sollier mais légère dégradation à La Reisse)
Proposition riverains - commune de Doussard : Enlever la passerelle de Sollier et rétablir l'ancien terrain naturel en RD (**Hypothèse à valider avec le modèle**)

Acquis part l'ensemble des partenaires : Déphasage des crues grâce au rôle tampon du marais (travaux de restauration 2015 et 2016)

Validé avec les riverains et la commune :

- Calibrer la route comme écoulement principal, mobiliser les espaces inter-habitations
- Enlever les constructions (appentis.. Stockage...) en RD et remblais (contentieux)
- Rétablir le niveau de certains terrains
- Traiter l'ancienne prise d'eau et le bief du moulin,

Validé avec les riverains :

Limiter les apports en matériaux dans l'eau Morte : Rétablissement de l'espace de mobilité du nant de Montmin (Fiche action contrat)

Réussites - freins - vigilance :

▶ Réussite :

- ▶ Mobilisation des élus / transcription politique (statuts + règlement)
- ▶ Approche intégrée (Méthode aujourd'hui partagée, évidente et indissociable des autres actions de la collectivité)
- ▶ Instauration (interservices) d'une autre forme de rapport entre la collectivité et les administrés et transposée (PLUI)
- ▶ **Changement de culture évident (dont culture du risque) et de positionnement des riverains = participation - durable**

▶ Freins

- ▶ Le temps du dialogue (mais aussi nécessaire à l'évolution des cultures)
- ▶ Formation et culture interne aux collectivités et leurs agents (approche qualifiée d' »atypique «)

▶ Vigilances

- ▶ Clarté du discours.
- ▶ Tenir les positions (portage politique - et chacun a sa place ...)
- ▶ Le « duo » élus / techniciens doit être en phase.
- ▶ Mise en œuvre compétence GEMAPI et position des élus de la CCSLA vis-à-vis de la solution basée sur le triptyque : syndicat + DIG + Taxe GEMAPI.

Merci de votre attention

Vos questions

« Chez nous, quand on a un « problème impliquant une tierce personne »
Plutôt que d'imposer ou faire à la place...
...On frappe à la porte,
On dit bonjour
On se présente
Et on explique que l'on a un problème commun à résoudre ensemble... »

Michel Chapelet, Marc Garzon et Philippe Prud'homme Vices présidents de la Communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy de 2001 à 2020